



# GRAND PRIX STRATEGIES DE L'INFLUENCE 2022

EXPÉRIENCES |

CO-CRÉATION AVEC L'INFLUENCEUR OU KOL |

PROGRAMME AMBASSADEUR |

COMMUNICATION DE PRODUITS |

COMMUNICATION RESPONSABLE / INTERÊT GÉNÉRAL |

CAMPAGNE INTÉGRÉE GRAND PUBLIC |

CAMPAGNE INTÉGRÉE INSTITUTIONNELLE OU B TO B |

COMMUNICATION GLOBALE |

INFLUENCEUR(EUSE) DE L'ANNÉE 2022 |

DIRECTEUR(RICE) DE LA COMMUNICATION LE PLUS INFLUENT |

COMMENT AVOIR UNE VISION DES TENDANCES QUI AGITENT LE SECTEUR  
DU SOCIAL MEDIA ? VENEZ PARTICIPER AU PREMIER ÉVÉNEMENT QUI RÉCOMPENSE  
LA COMMUNICATION D'INFLUENCE AVANT LE **30 JUIN 2022**

CONTACT INSCRIPTIONS : **NÉGAR MOSHREFI** / [NMOSHREFI@STRATEGIES.FR](mailto:NMOSHREFI@STRATEGIES.FR)

CONTACT PARTENARIAT : **CÉLINE REINE** / [CREINE@STRATEGIES.FR](mailto:CREINE@STRATEGIES.FR)

AVEC LE SOUTIEN DE

**ARPP**  
autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

**SCRP**  
Syndicat  
du Conseil  
en Relations  
Publics

**union  
des  
marques**

# GRAND PRIX STRATÉGIES DE L'INFLUENCE 2022

Boulogne-Billancourt, le 29 mars 2022

Madame, Monsieur,

La communication d'influence est devenue une vraie façon de se démarquer pour les entreprises. Aujourd'hui, les consommateurs ont modifié leur comportement face aux médias. Par conséquent, la stratégie d'influence a un rôle déterminant pour élaborer des messages et des annonces à forte valeur ajoutée. Une année particulière qui a forcé les marques, les agences d'influences et les influenceurs à réfléchir autrement. Comment mettre à disposition son « influence » à accomplir quelque chose de plus grand ?

C'est pourquoi Stratégies, l'hebdomadaire de référence du marketing, de la communication et des médias, organise, la deuxième édition du Grand Prix Stratégies de l'Influence. Cet événement a pour objectif de valoriser le meilleur de la communication d'influence, en mettant en avant les meilleurs dispositifs conçus par les marques.

Un jury composé d'experts, de directeurs d'agence, spécialistes de l'influence, de la communication se réunira en octobre pour attribuer les Prix Or, Argent, Bronze et le Grand Prix 2022. Le palmarès du Grand Prix Stratégies de l'Influence 2022 sera dévoilé en novembre (uniquement sur invitation), en présence des personnalités qui comptent dans cet univers. Nous sommes à votre entière disposition pour tout complément d'information et comptons vivement sur votre participation pour faire de cette seconde édition un succès et surtout une référence pour tous les acteurs de cet univers.

N'hésitez pas à demander des informations complémentaires sur cet événement :

**Negar MOSHREFI - 06 27 77 58 92 - [nmoshrefi@strategies.fr](mailto:nmoshrefi@strategies.fr)**

Lancement du Grand Prix : **4 Avril 2022**

Clôture des inscriptions : **30 Juin 2022 à 17h**

Soirée de remise de prix : **16 Novembre 2022**

Cordialement,

L'équipe Grands Prix Stratégies

**STRATÉGIES**

Stratégies est une marque de la société S2C dont la gestion est assurée par Médiaschool Services - SARL au capital de 3 000 €  
RCS Paris 840168926 - N° identifiant TVA FR 08 840 168 926 - 4 bis rue de la Pyramide - 92100 Boulogne Billancourt

## >> ORGANISATEUR

Le Grand Prix Stratégies de l'Influence est organisé par l'hebdomadaire Stratégies, le magazine de référence de la communication, du marketing et des médias.

## >> RAISONS D'ÊTRE

- Désigner et récompenser les stratégies d'influence
- Valoriser la créativité et la stratégie
- Contribuer à la découverte et à la mise en avant de nouveaux talents
- Guider les annonceurs dans le choix de leurs agences conseil

## >> LE JURY

- Le jury se réunira mi-octobre 2022.
- Le jury sera composé de professionnels dans le domaine de l'Influence.
- Le jury attribuera par catégorie le Prix Or, Argent et Bronze ainsi que le Grand Prix Stratégies de l'Influence 2022.
- Le jury peut décider librement de récompenser ou pas certaines catégories en fonction de la qualité des dossiers présentés et peut être amené à créer des catégories en fonction des dossiers présentés.
- Il est rappelé que les membres du jury s'abstiennent de voter pour les campagnes réalisées par leur agence ou pour leur entreprise.
- Ne pas incruster le logo de l'agence sur les vidéos, visuels et PowerPoint, lors de la réunion du jury, le nom de l'agence ne sera pas communiqué.

## >> LES CRITÈRES DE NOTATION

Le jury s'attachera à juger l'adéquation entre le problème posé et la solution apportée, la pertinence de la création et l'idée créative.

Les campagnes d'intérêt général dont la création et / ou l'achat d'espace sont offerts ne peuvent concourir pour le Grand Prix sauf décision exceptionnelle du jury.

**Les candidatures devront respecter les codes de déontologie du SCRP**, notamment la Charte de la relation influenceurs et **les règles de l'ARPP** (dans le cas contraire il sera retiré de la compétition):

L'identification de la publicité | L'identification de l'annonceur | Protection des enfants et adolescents  
Respect de l'image de la personne humaine | Respect d'une publicité loyale, véridique, honnête  
Contenu généré par les utilisateurs | Confort d'utilisation

Les candidats s'engagent à soumettre des campagnes **respectant les règles déontologiques de l'ARPP**, particulièrement [la fiche pratique « Communications d'influenceurs et marques » associée à la Recommandation déontologique de l'ARPP Communication publicitaire digitale.](#)

Le respect de ces règles conditionne l'octroi d'un prix.

Nouvelles règles : si les projets déposés ne remplissent pas une partie de ces règles, le projet ne pourra pas concourir au Grand Prix. Il pourra concourir dans sa catégorie pour obtenir un prix mais si le jury décide que les conditions n'ont pas été respectées, ce projet ne pourra pas concourir pour le Grand Prix.

Les cas devront démontrer l'efficacité de la campagne et produire un bilan des en sélectionnant des indicateurs pertinents.

Vous pouvez dès à présent voir la [vidéo pédagogique](#) relative aux bonnes pratiques de transparence entre Influenceurs et marques de l'ARPP

## >> LES PARTICIPANTS

Les marques, les agences de communication françaises, prestataires, free-lance en accord avec leurs clients.

## >> PÉRIODE DE QUALIFICATION

Vous pouvez présenter toutes les opérations effectuées entre janvier 2021 et juillet 2022.

## >> CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

**Jedi 30 juin 2022**, toutes catégories confondues.

Attention, tout dossier inscrit après la date de clôture (cf. page 11), en accord avec l'organisation, fera l'objet d'une majoration de ses tarifs de 250 € HT.

## >> BON À SAVOIR

### **POUR TOUTES LES CATÉGORIES :**

Pour tout dossier déposé, merci de bien mettre en avant le projet dans sa globalité grâce à des visuels, films ou capture d'écran.

Exemples d'éléments :

- Visuels de l'événement ou captures d'écran dans l'ordre d'importance
- Goodies
- Produits

Ne pas indiquer le nom de l'agence sur vos supports pour le jury uniquement.  
Ceci pour une question d'équité entre agences.

### **LA PARTICIPATION À PLUSIEURS CATÉGORIES :**

Si votre projet rentre dans plusieurs catégories, vous êtes en droit de le déposer dans de multiples catégories.  
Pour cela, n'hésitez pas à demander conseil pour connaître la pertinence.

## >> ÉTAPES D'INSCRIPTION

Pour déposer vos projets au Grand Prix, voici les étapes à suivre :

Étape 1 : tout d'abord contacter les équipes de Negar MOSHREFI pour valider le projet dans sa/ses catégorie(s).

Étape 2 : après validation auprès de Negar, déposer l'ensemble de votre projet en ligne, sur la plateforme :  
**[grandprixstrategies.plateformecandidature.com](https://grandprixstrategies.plateformecandidature.com)**

Étape 3 : une fois votre dossier envoyé sur la plateforme, vous pouvez effectuer le règlement sur le site de paiement suivant afin d'obtenir la validation de votre projet et votre facture : <https://inscriptiongrandsprix.strategies.fr>

Étape 4 : une fois votre dossier validé par Negar, vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription.

Étape 5 : votre dossier est présenté au jury du Grand Prix

Étape 6 : le palmarès est dévoilé lors de la remise de prix le 16 novembre 2022

## >> ENVOI DES ÉLÉMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Negar MOSHREFI

Tél. : 06 27 77 58 92 / E-mail: nmoshrefi@strategies.fr

Mention obligatoire sur chaque envoi :

**GRAND PRIX STRATÉGIES DE L'INFLUENCE 2022**

à l'attention de Negar MOSHREFI

4 bis rue de la Pyramide - 92100 Boulogne Billancourt

Livraison des plis entre 10h00 et 16h00.

### **IMPORTANT :**

MERCI DE NOUS PRÉVENIR PAR MAIL, DE CHAQUE ENVOI DE DOSSIERS  
(ET DE SON CONTENU) AVANT LA DATE DE CLÔTURE.

NE DISPOSANT PAS D'ACCUEIL AU SEIN DU MAGAZINE STRATÉGIES, POUR TOUT ENVOI DE DOSSIERS  
PAR COURSIER, MERCI DE COMMUNIQUER UNIQUEMENT LES COORDONNÉES DE MME NEGAR MOSHREFI  
(06 27 77 58 92), AFIN DE GARANTIR LA BONNE RÉCEPTION DE VOS DOSSIERS.



**IMPORTANT :**  
NE PAS INCRUSTER  
LE LOGO DE L'AGENCE  
SUR LES VIDÉOS

## >> DROITS D'INSCRIPTION & FRAIS DE PARTICIPATION

Un droit d'inscription vous sera demandé ainsi que des frais de participation par réalisation présentée :

Pour l'ensemble des catégories

· DROIT D'INSCRIPTION: 710 € HT

· FRAIS DE PARTICIPATION de la catégorie 1 à 7 : 550 € HT par réalisation présentée

· FRAIS DE PARTICIPATION pour la catégorie 8 uniquement : 620 € HT par réalisation présentée

Les dossiers remis, avec l'accord du service Grands Prix, après le 30 juin feront l'objet d'une majoration de 250 € HT par dossier.

Le règlement de l'inscription doit être effectué au plus tard le 30 juillet 2022 ; en cas de non-réception du règlement, l'organisation se réserve le droit de ne pas présenter le dossier à la réunion de jury.

## >> PROMOTION DES RÉSULTATS

· Les résultats seront dévoilés en novembre, lors d'une remise de Prix réunissant toute la profession.

· Les résultats du Grand Prix Stratégies de l'Influence 2022 paraîtront dans le Stratégies daté du 18 novembre 2022.

· Le palmarès sera diffusé sur les supports Stratégies (magazine, newsletter, site : [www.strategies.fr/grandsprix](http://www.strategies.fr/grandsprix)).

· Pour valoriser leur récompense, les lauréats des Prix et du Grand Prix pourront acquérir le logo de leur distinction.

Ce logo pourra être utilisé sur tous les supports de communication de la marque ou de l'agence (publicité, présentation agence, page dans des guides, plaquettes, salons, e-mailings, mails internes, etc.).

Pour plus de renseignements, nous contacter.

# CATÉGORIES (1/2)

Pour rappel, les candidatures devront respecter les règles de l'ARPP et du SCRIP (dans le cas contraire, il sera retiré de la compétition), voir page 3

## 1 >> EXPÉRIENCES

(Dispositif événementiel / expérientiel où les influenceurs ou journalistes sont invités à découvrir, comprendre, vivre un moment dédié à la marque, au produit ou au service)

- 1a – Evénements
- 1b – Voyages
- 1c – Autres

## 2 >> CO-CRÉATION AVEC L'INFLUENCEUR OU KOL

(Campagne de communication co-créée entre l'influenceur, l'agence et la marque)

## 3 >> PROGRAMME AMBASSADEUR

(Mobilisation d'influenceurs ou de KOL pour incarner et promouvoir la marque, marque employeur, le produit ou le service, de façon répétée et pérenne)

- 3a – Long terme, on parle d'un programme de plus d'un an
- 3b – Court terme, on parle d'un programme de moins d'un an

## 4 >> COMMUNICATION DE PRODUITS

(Gifting (cadeaux presse), Placement de produits, Test de produits, Unboxing, Jeu concours, etc. Pour cette catégorie, vous pouvez nous envoyer un exemplaire des produits)

# CATÉGORIES (2/2)

Pour rappel, les candidatures devront respecter les règles de l'ARPP et du SCRPP (dans le cas contraire, il sera retiré de la compétition), voir page 3

## 5 >> COMMUNICATION RESPONSABLE / INTERÊT GENERAL

Une campagne responsable / d'intérêt général / caritative intégrant plusieurs leviers d'influence, par exemple les relations media, l'événementiel, les relations influenceurs, le social media avec pour but de toucher et engager les publics ciblés

- 5a – Campagne intégrée B2B
- 5b – Campagne grand public

## 6 >> CAMPAGNE INTÉGRÉE GRAND PUBLIC

(Une campagne grand public intégrant plusieurs leviers d'influence, par exemple les relations media, l'événementiel, les relations influenceurs, le social media avec pour but de toucher et engager les publics ciblés)

- 6a – Lancement de produit ou service
- 6b – Santé

## 7 >> CAMPAGNE INTÉGRÉE INSTITUTIONNELLE OU B TO B

(Une campagne institutionnelle ou B2B intégrant plusieurs leviers d'influence, par exemple les relations media, l'événementiel, les relations influenceurs, le social media avec pour but de toucher et engager les publics ciblés)

- 7a – Campagne BTOB
- 7b – Campagne institutionnelle ou financière
- 7c – Campagne santé

## 8 >> COMMUNICATION GLOBALE

ATTENTION ! CETTE CATÉGORIE FAIT L'OBJET D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE.  
Cette catégorie accueille les campagne utilisant au moins 3 des moyens de communication cités ci-dessus.

### Prix de l'influenceur(euse) de l'année 2022

Ce prix sera remis par la rédaction en fonction de toutes les actions 2021/2022

### Prix du Directeur(rice) de la communication le plus influent

Ce prix sera également remis par la rédaction en fonction des projets 2021/2022

En fonction des dossiers reçus, une catégorie pourra être ouverte - conditions à voir avec Negar MOSHREFI

# DOSSIER DE CANDIDATURE (1/2)

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur notre site dédié  
[grandprixstrategies.plateformecandidature.com](https://grandprixstrategies.plateformecandidature.com)



## COMPOSITION DU DOSSIER

>> La **DEMANDE DE PARTICIPATION** : cf page 11  
(à envoyer signée et cachetée par mail à Negar MOSHREFI [nmoshrefi@strategies.fr](mailto:nmoshrefi@strategies.fr))

### Le **RÈGLEMENT** :

Votre règlement aux frais d'organisation du Grand Prix Stratégies de l'Influence 2022 doit être joint à votre inscription. Nous ne pourrions prendre en considération les participations dont le règlement sera effectué après le 30 juillet 2022.

En aucun cas une inscription ne pourra être modifiée, annulée ou retirée de la compétition après la date de clôture, le 30 juin 2022.

Dorénavant, les règlements doivent être effectués sur le site de paiement suivant afin d'obtenir la validation de votre projet et votre facture : <https://inscriptiongrandsprix.strategies.fr>

Merci de préciser sur l'ordre de virement la référence **GPINF22**

>> Le **CHOIX DE LA CATÉGORIE** dans laquelle vous vous inscrivez : cf page 6 et 7

>> La **FICHE DE RENSEIGNEMENTS** :

Merci de la compléter avec précision, ces informations peuvent être reprises dans Stratégies, les adresses email nous servent à vous envoyer les invitations électroniques pour la cérémonie de remise des Prix.

>> Le **DESCRIPTIF DE VOTRE RÉALISATION** en 11 points pour toutes les catégories :

1. ENTREPRISE/MARQUE (DÉCRIRE EN QUELQUES MOTS L'ACTIVITÉ DE LA MARQUE)
2. PROBLÉMATIQUE
3. OBJECTIFS
4. CIBLES
5. STRATÉGIE(S) - ACTIONS MISES EN PLACE
6. INDIQUER LE TYPE D'INFLUENCEUR : < 3K / ENTRE 3K ET 30 K / PLUS DE 30K
7. DATE DE LA MISE EN PLACE ET PÉRENNITÉ DE LA RÉALISATION
8. BILAN - CRITÈRES D'ÉVALUATION - ROI
9. BUDGET (MERCİ D'INDIQUER UNE FOURCHETTE SI VOUS NE POUVEZ PAS COMMUNIQUER SUR LE BUDGET ET DE SÉPARER LES HONORAIRES D'AGENCE)  
> MOINS DE 10 000€ HT / > MOINS DE 50 000€ HT / > MOINS DE 100 000€ HT /  
> PLUS DE 150 000€ HT / > ENTRE 200 000€ ET 500 000€ HT / > PLUS DE 500 000€ HT
10. LA CANDIDATURE RESPECTE-T-ELLE LES RÈGLES DE L'ARPP ET DU SCRIP ?
11. INDIQUER LE REACH SELON LES CRITÈRES DONNÉS (NOMBRE UNIQUE DE PERSONNES TOUCHÉES = VUES, PARTAGES, LIKES, COMMENTAIRES, NOMBRE DE VISITEURS, NOMBRE DE PRODUITS VENDUS)

>> Les **ÉLÉMENTS CRÉATIFS** : 500MB maximum par fichier

Pour plus de simplicité et de clarté, nous vous recommandons de nous adresser une présentation numérique de votre dossier. Il peut s'agir d'un film de 2 minutes maximum (case study) ou d'un PDF (10 pages maximum).

**IMPORTANT** : ne pas incruster le logo ou le nom de l'agence sur les vidéos, visuels, PDF.  
Lors de la réunion du jury, le nom de l'agence ne sera pas communiqué.



# DOSSIER DE CANDIDATURE (2/2)

## Formats acceptés :

- Visuels : Format .jpg / 10 visuels maximum par réalisation
- Liens : URL du site Internet ou Intranet
- Films : Format .mov ou .mp4 / 500MB maximum
- Audio : fichier .mp3

## SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES :

Merci de respecter les formats ci-dessous.

Visuels : .jpg

Audio : .mp3

Vidéos : .mov ou .mp4 / 500MB maximum



	Vidéo Aspect Ratio	Résolution	Format / Codec	Audio
Recommandé	Full HD 1080px	1920px x 1080px	.mov/H.264	AAC / Stéréo / 48kHz
	HD 720px	1280px x 720px		

Accepté	4:3 ou 16:9	1024px x 576px	.mp4/ H.264	AAC / Stéréo / 48kHz
		720px x 576px		
		854px x 480px		
		640px x 480px		

### >> Les **CRÉDITS** :

Les informations communiquées sont susceptibles d'être reprises sur un support Stratégies et ne pourront être modifiées par la suite.

### >> Le **RÉSUMÉ** de votre dispositif :

Un descriptif de celui-ci en 2 phrases, un visuel et les crédits à éditer sur votre récompense, s'il y a lieu.

### >> **ENVOI D'ÉLÉMENTS PHYSIQUES** :

Votre dossier peut être complété par l'envoi des éléments suivants :

Objets : goodies, produit... (en 5 exemplaire)

**Attention : Merci de nous prévenir en amont de l'envoi par coursier.**

## **COMPLÉMENT D'INFORMATIONS**

• Les vidéos (cas de présentation, films...) sont susceptibles d'être diffusées sur les supports Stratégies (blog, chaîne, site). Vous devez être propriétaire des droits de toute nature (musique, image, logo) et garantir Stratégies à cet effet.

• Nous vous informons que des éléments supplémentaires seront susceptibles de vous être demandés pour la remise des Prix, à savoir :

• 4 visuels haute définition (format .eps en 300 dpi - 1920 x 1080 pixels)

• Un film de 30 secondes maximum (format .mov non compressé - 1920 x 1080 pixels minimum)

Stratégies décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des éléments présentés.

Tous les éléments de participation non réclamés avant le vendredi 19 novembre 2022 ne seront pas conservés.

# CRÉDIT RÉDACTION

Merci de remplir cette fiche informatiquement pour chaque réalisation présentée et de la transmettre sous format Word par email à Negar Moshrefi (nmoshrefi@strategies.fr)

Les informations communiquées dans celle-ci sont susceptibles d'être reprises sur un support Stratégies et **ne pourront être modifiées par la suite.**

Nom de la réalisation : \_\_\_\_\_

Annonceur : \_\_\_\_\_

Responsable annonceur : \_\_\_\_\_

Agence d'influence : \_\_\_\_\_

Responsable Agence : \_\_\_\_\_

Directeur de la création : \_\_\_\_\_

Dates de sortie de la réalisation : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité du projet : \_\_\_\_\_

## Informations à éditer sur votre éventuel diplôme (ARGENT - BRONZE) ou trophée (OR) :

- Nom de l'annonceur ou de la marque : \_\_\_\_\_
- Nom de l'agence : \_\_\_\_\_
- Nom de la réalisation : \_\_\_\_\_

# DEMANDE DE PARTICIPATION

## GRAND PRIX STRATÉGIES DE L'INFLUENCE 2022

Attention: le dossier peut être refusé si la demande de participation n'est pas signée et cachetée.  
MERCI D'ENVOYER LA DEMANDE DE PARTICIPATION PAR MAIL ([nmoshrefi@strategies.fr](mailto:nmoshrefi@strategies.fr))

ENTREPRISE OU AGENCE (à facturer) :

Numéro de SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Responsable de l'envoi des éléments : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

• DROITS D'INSCRIPTION (commun à toutes les catégories) = 710 €<sup>HT</sup>

+

• FRAIS DE PARTICIPATION (par campagne) pour les catégories 1a à 7c = \_\_\_\_\_ x 550 € = \_\_\_\_\_ €<sup>HT</sup>

• FRAIS DE PARTICIPATION (par campagne) pour la catégorie 8 uniquement = \_\_\_\_\_ x 620 € = \_\_\_\_\_ €<sup>HT</sup>

Attention, pour tout dossier rendu (en accord avec l'organisation) après la date de clôture du 30 juin et ce jusqu'au mercredi 7 juillet 2022, une majoration des frais de participation sera exigée.

Par réalisation présentée : \_\_\_\_\_ réalisation(s) x 250 € = \_\_\_\_\_ €<sup>HT</sup>

**Total** <sup>HT</sup> = \_\_\_\_\_ €

**TVA 20%** = \_\_\_\_\_ €

**Total** <sup>TTC</sup> = \_\_\_\_\_ €

Votre règlement aux frais d'organisation du Grand Prix Stratégies de l'Influence 2022 doit être joint à cette commande.

**Nous ne pouvons prendre en considération les participations non accompagnées de leur règlement.**

>> **En aucun cas une inscription ne pourra être annulée ou retirée de la compétition après la date de clôture, le 30 juin 2022.**

**Vous devez régler votre paiement directement en ligne sur ce lien : <https://inscriptiongrandsprix.strategies.fr>**

À

Date

**Merci de préciser sur l'ordre de virement la référence GPINF22**

Signature et Cachet de la société

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation.  
L'agence ou l'entreprise déclare être propriétaire des droits de toute nature permettant la reproduction de sa ou de ses réalisation(s) présentée(s) dans tout support papier ou électronique édité par Stratégies et garantit Stratégies à cet effet.

**STRATÉGIES**

Stratégies est une marque de la société S2C dont la gestion est assurée par Médiaschool Services - SARL au capital de 3 000 €  
RCS Paris 840168926 - N° identifiant TVA FR 08 840 168 926 - 4 bis rue de la Pyramide - 92100 Boulogne Billancourt

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX GRANDS PRIX STRATÉGIES

Les présentes conditions générales de participation s'appliquent à l'ensemble des candidats des Grands prix Stratégies.

Est considéré comme candidat, toute société ou groupe de sociétés déposant un ou plusieurs dossier (s) de candidature pour un ou plusieurs Grand (s) prix Stratégies.

Les Grands prix sont organisés par Stratégies, une marque de la société S2C dont la gestion est assurée par Mediaschool Services, SAS au capital de 3 000€ RCS Paris 840 168 926 et dont le siège commercial est situé au 4 bis, rue de la Pyramide à 92100 Boulogne Billancourt.

Dans le cadre de son dépôt de candidature(s), le candidat déclare avoir pris connaissance :

- des présentes Conditions générales de vente
- ainsi que de l'ensemble des renseignements indiqués dans le dossier d'inscription entre autres, et qui seront nécessaires à sa participation au Grand prix Stratégies pour lequel il candidate.

Tout dépôt de candidature(s) à un Grand Prix Stratégies implique l'adhésion totale et entière aux présentes Conditions générales de participation, sans réserve ni restriction.

### 1 / Assurance et responsabilité

1-1 En qualité d'organisateur des Grands Prix Stratégies, Stratégies fait son affaire de toutes les obligations d'assurances relatives au déroulement de ses événements.

1-2 La responsabilité de Stratégies ne saurait être engagée en cas de perte, de vol, ou de destruction totale ou partielle des dossiers de candidature, des éléments multimédias ou des éléments physiques envoyés par le candidat (magazines, flyers, mailing, photos, goodies, packaging, produit, etc.) du fait :

- \_\_\_\_\_ d'un dysfonctionnement du service postal, d'un service de course, ou de transport (retard d'acheminement ou perte)
- \_\_\_\_\_ De tout autre cas fortuit intervenant pendant tout le processus de sélection des candidatures

La perte, le vol, ou la destruction totale ou partielle des dossiers de candidature, des éléments multimédias ou des éléments physiques envoyés par le candidat ne peuvent donner lieu à aucun dommages et intérêts, ni à aucun remboursement des frais d'inscriptions et des frais de dossier.

### 2 / Conditions de participation

- Vous pourrez modifier votre candidature après envoi, et ce jusqu'à la date limite d'envoi des candidatures (date de clôture des inscriptions). En aucun cas une inscription ne pourra être modifiée, annulée ou retirée de la compétition après la date de clôture des inscriptions.
- Veuillez-vous assurer que les informations renseignées soient correctes, car elles pourront être utilisées pour la présentation du palmarès dans les supports Stratégies et lors de la remise des prix. Les contacts demandés (demandés) nous servent à vous faire parvenir les invitations électroniques à la cérémonie.
- Les vidéos (cas de présentation, films...) sont susceptibles d'être diffusées sur les supports Stratégies (blog, chaîne, site). Vous devez être propriétaire des droits de toute nature (musique, image, logo) et garantir Stratégies à cet effet.
- Vous pouvez participer à plusieurs catégories, si le projet correspond aux critères des catégories en question.

### 3 / Modalités de règlement

Les droits d'inscription et frais de participation peuvent être payés par virement ou par chèque. Vous recevrez un bon de commande une fois vos inscriptions validées. Si ceux-ci ne sont pas réglés dans les 10 jours suivant la date clôture des inscriptions, Stratégies se réserve le droit d'exclure vos candidatures et de ne pas les présenter à la réunion de jury.

### 4 / Conditions d'annulation par Stratégies

4-1 Force majeure : Est considéré comme cas de force majeure, tout événement remplissant les critères fixés par le Code Civil et la jurisprudence des juridictions françaises, et de nature à empêcher Stratégies soit de s'acquitter de ses obligations, soit d'entraîner un retard dans l'exécution de ses obligations. Nous nous réservons le droit, notamment en cas de force majeure, ou d'un cas fortuit, d'ajourner, de reporter ou d'annuler un Grand Prix, sans que le candidat puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Stratégies s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'adapter aux nouvelles circonstances et pour limiter la durée et les effets du cas fortuit ou de la force majeure. En cas de report d'une durée supérieure à neuf mois, entre date initiale de cérémonie et nouvelle date de cérémonie, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés au candidat.

4-2 En raison de l'épidémie du Covid-19, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que nous pourrions être amenés à annuler la tenue de nos Grands prix ou à les reporter à une date ultérieure pour répondre aux recommandations des organisations sanitaires et gouvernementales. Dans une telle hypothèse, tous les candidats seront tenus informés, sans délai, de notre décision d'annuler ou de reporter les événements concernés. Les conditions d'annulation précédemment décrites s'appliqueront de la même façon :

- en cas d'annulation du Grand Prix, il n'y aura lieu à aucun dommages et intérêts et les sommes perçues par Stratégies seront entièrement restituées au candidat ; ce que le candidat accepte et reconnaît expressément.
- en cas de report du Grand prix dans les neuf mois suivant la date initiale de cérémonie, les conditions contractuelles seront maintenues pour la nouvelle date; ce que le candidat accepte et reconnaît expressément.

4-3 Dans le cas où le nombre de candidats et/ou de dossiers déposés pour un Grand prix serait jugé insuffisant, Stratégies se réserve le droit d'annuler le Grand prix en question. Les droits d'inscription et les frais de participation seront alors entièrement remboursés, sans que le candidat puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.



# GRAND PRIX STRATEGIES DE L'INFLUENCE 2022

EXPÉRIENCES |

CO-CRÉATION AVEC L'INFLUENCEUR OU KOL |

PROGRAMME AMBASSADEUR |

COMMUNICATION DE PRODUITS |

COMMUNICATION RESPONSABLE / INTERÊT GÉNÉRAL |

CAMPAGNE INTÉGRÉE GRAND PUBLIC |

CAMPAGNE INTÉGRÉE INSTITUTIONNELLE OU B TO B |

COMMUNICATION GLOBALE |

INFLUENCEUR(EUSE) DE L'ANNÉE 2022 |

DIRECTEUR(RICE) DE LA COMMUNICATION LE PLUS INFLUENT |

COMMENT AVOIR UNE VISION DES TENDANCES QUI AGITENT LE SECTEUR  
DU SOCIAL MEDIA ? VENEZ PARTICIPER AU PREMIER ÉVÉNEMENT QUI RÉCOMPENSE  
LA COMMUNICATION D'INFLUENCE AVANT LE **30 JUIN 2022**

CONTACT INSCRIPTIONS : **NÉGAR MOSHREFI** / [NMOSHREFI@STRATEGIES.FR](mailto:NMOSHREFI@STRATEGIES.FR)

CONTACT PARTENARIAT : **CÉLINE REINE** / [CREINE@STRATEGIES.FR](mailto:CREINE@STRATEGIES.FR)

AVEC LE SOUTIEN DE

**ARPP**  
autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

**SCRP**  
Syndicat  
du Conseil  
en Relations  
Publics

**union  
des  
marques**